2e Assises de
LA PROTECTION SOCIALE
DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE

Organisées par

carcept prev

L'attractivité dans le transport et la logistique

- Revue de presse -

LIENS – SOMMAIRE

LES METIERS DU TRANSPORT S'OUVRENT AUX FEMMES _____ *3*

UNE FORMATION DESTINÉE À AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES CONDUCTEURS *4*

NICOLAS SARKOZY EN CAMPAGNE CHEZ UN TRANSPORTEUR ROUTIER _____ *5*

BRANCHE TRANSPORT-LOGISTIQUE : DES SALARIES MOINS NOMBREUX ET PLUS VIEUX __ *6*

ÉTATS GENERAUX DU TRANSPORT ROUTIER : DES MESURES POUR ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DU SECTEUR _____ *8*

ROUTIERS : 1,6% DE HAUSSE SALARIALE _____ *10*

TRANSPORT ET LOGISTIQUE : UN SALARIE SUR DEUX A PLUS DE 40 ANS _____ *11*

NEGOCIATIONS SALARIALES DU TRANSPORT ROUTIER : PROPOSITION PATRONALE A +1,6% _____ *12*

CLOTURE DES « ETATS GENERAUX » DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES _____ *13*

LES MÉTIERS DU TRANSPORT S'OUVRENT AUX FEMMES

Une convention sera signée lundi à la préfecture du Rhône pour la mixité et l'égalité professionnelle dans ce secteur. L'objectif est de favoriser le recrutement des femmes dans les métiers du transport de voyageurs et de marchandises, et de la logistique. Il s'agit aussi de sensibiliser les entreprises.

Source : ***http://www.lyonmag.com/article/31099/les-metiers-du-transport-s-ouvrent-aux-femmes***

UNE FORMATION DESTINÉE À AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES CONDUCTEURS

Pour démystifier le sujet encore peu abordé de l'hygiène de vie des conducteurs dans le monde des TP, Volvo Trucks a choisi d'intégrer à son programme de formation un volet consacré à l'impact de l'alimentation sur leur santé. Si le comportement alimentaire des opérateurs n'a jusque là pas fait l'objet d'une véritable remise en cause, il s'avère que l'indice de masse corporelle moyen des conducteurs européens longue distance est de 28, soit 2 points en dessous de la définition officielle de l'obésité (d'après une étude menée par Volvo Trucks auprès de 2 300 conducteurs européens). Leurs conditions de travail, souvent en position assise et relativement peu physique les exposent en effet à la prise de poids. « Il ne s'agit pas vraiment d'enseigner une science exacte, mais plutôt d'expliquer aux conducteurs comment ils peuvent adopter une alimentation et un mode de vie plus sains. Nous leur conseillons de prendre un petit déjeuner, de se rendre au travail à vélo plutôt qu'en voiture et d'essayer de manger davantage de légumes. Nous leur faisons aussi des suggestions sur le type d'exercice physique pouvant être effectué dans la cabine de leur véhicule. La solution se trouve dans ce genre de petits détails », explique Lucien van Zullen, chargé de la formation des conducteurs chez Volvo Trucks en Hollande. Lors de la formation, les participants apprennent la façon dont les différents types d'aliments affectent non seulement leur condition physique, mais aussi leur humeur et leur capacité de concentration. Trois conseils d'entrée de jeu qui valent, ceci dit, pour tout le monde : prendre un bon petit-déjeuner, se rendre au travail à vélo plutôt qu'en voiture et d'essayer de manger davantage de fruits et de légumes. Pour l'heure, plus de 35 000 conducteurs européens ont suivi les différents modules de formation proposés par Volvo Trucks.

Source : ***http://www.transporteurs.net/***

NICOLAS SARKOZY EN CAMPAGNE CHEZ UN TRANSPORTEUR ROUTIER

Par Slimane Boukezzoula | l'Offiiciel des transporteurs |08/09/2011|

Nicolas Sarkozy est allé lui-même à la rencontre des professionnels du transport routier, le 6 septembre, chez LTR Vialon (Loire). Il a consacré un long discours aux sujets chauds du TRM, notamment l'écotaxe qu'il souhaite voir imputer aux chargeurs.

Le ballet des gendarmes. Il est 11 h 45 et les limousines s'immobilisent devant l'entrée des Transports LTR-Vialon, basés à La Fouillouse, dans la banlieue de Saint-Étienne (Loire). Le chef de l'État, costume sombre, s'engage d'un pas décidé vers l'entrée du bâtiment qui abrite le siège de l'entreprise. Il est suivi de près par les officiels et par Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'Écologie. Plus en retrait, Thierry Mariani, le ministre des Transports, suit le mouvement d'un pas décontracté.

Pas l'ombre d'un papier au sol. Pas une seule trace d'huile. Pas une seule palette isolée. Quelques conducteurs vêtus d'un impeccable polo bleu aux couleurs de leur société sont alignés devant un véhicule flambant neuf.

Une première pour le transport routier

L'entreprise présidée par Louis Vialon s'est visiblement mise sur son 31. Ce n'est pas tous les jours qu'on a droit aux honneurs d'une visite présidentielle dans le TRM. "C'est même la toute première fois", glisse Jean-Paul Deneuville, délégué général de la FNTR. Qui assure avoir travaillé de longs mois de concert avec les pouvoirs publics pour préparer l'événement.

La délégation s'engouffre dans les bureaux. Nathalie Kosciusko-Morizet se présente à l'un des salariés, assis sur un fauteuil roulant. "Moi, je suis la ministre : je fais le service après la visite du président". Échange de sourires avec Jean-Paul Deneuville... Direction la salle d'exploitation. Le directeur explique au président, attentif, le fonctionnement de son outil d'exploitation dans la prise de commandes, les livraisons en temps et en heure, le calcul du nombre de kilomètres parcourus, la gestion des temps de service... "Fantastique", dit le président, visiblement estomaqué par les performances de cette technologie.

"On dort bien dans le camion ?"

Puis s'enchaîne le temps d'un échange avec un chauffeur Vialon. Les questions fusent : "Vous aimez la route ? Combien de jours par semaine conduisez-vous ? Vous rentrez tous les soirs à la maison ?"

Source : ***http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/43364/nicolas-sarkozy-en-campagne-chez-un-transporteur-routier.html***

BRANCHE TRANSPORT-LOGISTIQUE : DES SALARIÉS MOINS NOMBREUX ET PLUS VIEUX

Par Anne Madjarian | l'Officiel des transporteurs | 05/04/2011 |

L'enquête 2011 de l'OPTL montre que la crise a marqué l'emploi transport-logistique. La réduction des effectifs a accentué le déséquilibre démographique : 56% des salariés du transport routier de marchandises ont 40 ans et plus.

Deux enquêtes et une conclusion : le marché du travail a repris, en 2010, de timides couleurs dans la branche transport-logistique. "Et les prévisions sont plutôt encourageantes", relève Maxime Dumont, président de la commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE), en présentant le rapport 2011 de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les transports et la logistique (OPTL).
Plus du quart des établissements interrogés exprimaient ainsi, à la fin 2010, leur intention de recruter des conducteurs. Mieux, dans la plupart des cas, il s'agissait de créer des postes et non de procéder à des remplacements. Si le coût du carburant ne vient pas anéantir ce fragile signe d'espoir, la branche reviendra de loin après une sombre année 2009. Parmi les secteurs plus touchés par la réduction des effectifs : la location (-6,6%), le déménagement (-8,9%) et dans une moindre mesure, le TRM (-4,2%) et les auxiliaires de transport (-5,3%). La chute s'est vue en partie contenue par celle des démissions, mais les entreprises ont procédé à des licenciements économiques et gelé leurs recrutements (-39% dans le TRM).

Vieillissement des salariés du TRM

Les destructions d'emplois ont plus largement touché les moins de 51 ans, observe l'OPTL. Aussi la crise n'a-t-elle fait qu'accentuer le déséquilibre démographique au sein des entreprises du secteur.
Car le vieillissement des salariés du TRM s'accentue. 56% d'entre eux ont 40 ans et plus. Et, parmi les conducteurs, 39% sont âgés d'au moins 45 ans contre 37% en 2008. Même le déménagement subit le phénomène : le poids des "quadras et plus" dépasse les 52% (+2,5% sur 2008). "Cette tendance devient préoccupante, car nous ne parvenons pas à inverser la courbe. Pourquoi les entreprises en général, et celles de transport en particulier, rechignent-elles à embaucher des jeunes ?", interroge Maxime Dumont.

Les difficultés de recrutement de retour

Sans renouvellement du "vivier", le moindre renforcement des effectifs débouche sur des difficultés à recruter. "Les problèmes vont revenir car la marge est étroite", prédit le président de la CPNE. Pour les conducteurs TRM, les demandes d'emploi se sont réduites de 6% en 2010 alors que les offres augmentaient de 48%. Résultat : une progression notable du taux de tension (qui permet d'évaluer les difficultés de recrutement) pour les personnels de conduite et, plus encore, pour les responsables d'exploitation.
Reprise sensible de l'activité ne rime pas forcément avec augmentation des effectifs logistiques, illustre pour sa part l'enquête de l'AFT-Iftim menée auprès de 5 000 établissements appartenant à sept secteurs d'activité. Les prestataires de transport-logistique se révèlent, néanmoins, parmi les plus optimistes sur la question de l'emploi. En 2010, 57% des groupes de plus de 100 salariés ont réalisé des recrutements. Et 27% d'entre eux tablent sur une hausse de leurs effectifs d'opérateurs en 2011. Seuls 1% craignant une baisse.

Là aussi, un tiers des établissements interrogés a pointé la réémergence de difficultés de recrutement d'opérateurs au cours de 2010. Pourtant, les recruteurs ont infléchi leurs critères de sélection. Ils accordent moins de place aux formations spécifiques à la logistique au profit du comportement du candidat et à son expérience !

Source : http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/38288/branche-transport-logistique-des-salaries-moins-nombreux-et-plus-vieux-.html

ÉTATS GÉNÉRAUX DU TRANSPORT ROUTIER : DES MESURES POUR ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DU SECTEUR

29 mars 2011

Le monde de la route a tenu ses États généraux durant plus d'un an avec l'appui des pouvoirs publics. Pour renforcer sa compétitivité en prenant en compte les enjeux environnementaux, l'État va encourager la modernisation du secteur routier grâce à différentes mesures.

Le 10 mars 2011, les États généraux du transport routier de marchandises (TRM) ont été clôturés au secrétariat d'État chargé des transports. Ces rencontres avec les partenaires sociaux ont permis d'aborder tous les enjeux d'une "modernisation sociale" du secteur : questions économiques, environnementales ou administratives.

La profession routière est appelée à évoluer pour répondre à de nouveaux défis. Elle doit tout d'abord faire face à une perte de compétitivité, liée notamment à la concurrence d'autres pays. Ainsi, entre 2000 et 2009, la part du trafic international dans l'activité des poids lourds français est passée de 11,5 % à 6 %. Dans le même temps, le nombre d'entreprises françaises de TRM diminuait de 12,2 %. Pourtant, le secteur se caractérise par la surcapacité de son offre et par une forte dispersion des entreprises (80 % ont moins de 10 salariés et 3 % plus de 50 salariés), autant de facteurs qui pèsent sur la compétitivité.

Vers un transport routier plus vert et plus performant

Les États généraux ont permis de définir des mesures économiques pour faire évoluer le TRM. Pour restaurer la compétitivité du secteur, l'État français alimentera un Fonds d'aide à la modernisation des entreprises. Cet organisme financera notamment le regroupement de petites entreprises et la réalisation d'audits. Les pouvoirs publics entreprendront aussi une rénovation administrative du secteur (simplification des démarches des entreprises, réécriture des contrats-types) et renforceront les contrôles sur la capacité professionnelle des travailleurs du TRM. Cette dernière mesure participera à la lutte contre l'exercice illégal de la profession, visant à établir sur le marché une concurrence plus loyale.

L'évolution du transport routier passe aussi par une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Grâce à une réglementation adaptée, l'État favorise notamment la circulation des véhicules électriques en ville.

Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, le secteur routier doit améliorer son efficacité énergétique (capacité à fournir des services en mobilisant le moins d'énergie possible). Il y est d'ailleurs fortement incité par la fiscalité verte.

Améliorer les conditions de travail des conducteurs routiers

Les participants aux États généraux ont également examiné les conditions d'exercice de la profession routière. Les partenaires sociaux ont ainsi pointé la nécessité d'assurer une meilleure qualité de vie aux conducteurs routiers.

Pour atteindre cet objectif, l'État va encourager le développement, sur le réseau routier français, des aires de repos et de stationnement dédiées. L'Etat s'engage à mettre en place un dispositif réglementaire pour rémunérer le temps d'attente des personnels roulants pendant

le chargement des marchandises. Enfin, la législation sur l'accueil des conducteurs en entreprise évoluera pour améliorer leurs conditions de travail, en particulier sur les plateformes logistiques.

Poids lourds et pollution : des progrès constants

En France, les poids lourds sont à l'origine de 7 % des émissions de CO2. Pour lutter contre l'effet de serre, le secteur du transport routier a déjà accompli des efforts significatifs. Depuis vingt ans, le remplacement des poids lourds classiques par des véhicules aux normes Euro a permis aux routiers d'émettre sept fois moins d'oxyde d'azote et de monoxyde de carbone.

Cette nouvelle génération de camions rejette vingt fois moins de particules nocives. Parallèlement, depuis 2007, 244 entreprises de TRM ont adopté la charte "Objectif CO2".

Ces sociétés se sont engagées à réduire leurs émissions. Accompagnées par le Meddtl et l'Ademe, elles relâcheront 280 000 t de CO2 en moins dans l'atmosphère sur trois ans.

Source : http://www.gouvernement.fr/gouvernement/etats-generaux-du-transport-routier-des-mesures-pour-accompagner-la-modernisation-du-se

ROUTIERS : 1,6% DE HAUSSE SALARIALE

23/03/2011 | Mise à jour : 18:08

Un accord garantissant 1,6% de hausse salariale a été signé mercredi entre les organisations patronales du transport et les syndicats CFDT, CFTC, FNCR et CFE-CGC, a-t-on appris de sources patronale et syndicale. L'accord s'appliquera à compter du 1er avril dans les quelques 35.000 entreprises de transport routier en France qui emploient plus de 630.000 salariés.

La revalorisation des rémunérations conventionnelles de 1,6% est la même pour tous les coefficients et toutes les grilles salariales de la branche. Il a également été signé une revalorisation des frais de déplacement de 1,2%. "Ce n'est pas un accord satisfaisant au regard des difficultés de la branche, mais on ne peut pas se permettre de faire perdre 1,6% à la profession", a indiqué Thierry Douine de la CFTC, qui réclamait une hausse salariale de 2,2%, comme tous les autres syndicats.

Lorsqu'un accord n'est pas validé par les syndicats, les organisations patronales ont la possibilité de fixer unilatéralement le montant de la hausse salariale. "On a pesé le pour et le contre, on s'est dit que si il n'y avait pas de signature, on allait vers une recommandation à 1,2%" a expliqué Patrice Huart de la CFDT (syndicat majoritaire dans la branche).

La proposition patronale n'a pas été signée par la CGT et FO, qui ont trouvé "indécent" de revaloriser les salaires pour l'année 2011 de 1,6% "alors même que l'inflation atteint 1,8% pour l'année 2010". Les deux syndicats ont également déploré qu'avec une application au 1er avril, quatre mois étaient perdus et que cela faisait donc une revalorisation réelle de 1,2%.

De prochaines négociations vont avoir lieu dans l'année à la suite des Etats généraux de la profession avec notamment une refonte de la convention collective datant d'après-guerre et la mise en place d'une mutuelle professionnelle. Des grilles de rémunération seront également définies à cette occasion.

Source : http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2011/03/23/97002-20110323FILWWW00627-routier16-de-hausse-salariale-accord.php

TRANSPORT ET LOGISTIQUE : UN SALARIÉ SUR DEUX A PLUS DE 40 ANS

(AFP) – Il y a 21 heures

PARIS — Plus d'un salarié sur deux est âgé de plus de 40 ans dans le transport et la logistique, selon un rapport de l'"Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique" (OPTL) publiée jeudi.

En 2009, près de 56% des effectifs avaient plus de 40 ans. Ils étaient 54% en 2008 et 43% dix ans plus tôt, selon le rapport. L'ancienneté moyenne des salariés dans cette branche est passée à 8 ans et 3 mois contre 7 ans et 9 mois en 2008.

Les effectifs ont chuté de 2,7% en 2009 par rapport à 2008. Au 1er janvier 2010, la profession comptait 632.573 salariés, soit 3,9% de l'emploi salarié de l'ensemble de l'économie française.

La chute des effectifs salariés s'est accélérée dans les secteurs les plus touchés par la crise : le déménagement et la location. Elle s'est largement approfondie dans le transport routier de marchandises où les pertes d'emploi étaient restées limitées en 2008.

En revanche, le rapport de l'Observatoire constate une vive augmentation des effectifs dans le transport routier de personnes (le transport routier de voyageurs et le transport sanitaire).

L'accès à la formation professionnelle est en forte progression. Le nombre de contrats de professionnalisation a augmenté de 5% en 2010, et celui des stages de formation professionnelle de 21%.

Le titre professionnel de cariste d'entrepôt fait le plus fréquemment l'objet, au niveau national, d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) en 2010 (36%). Le bac professionnel logistique est le diplôme transport-logistique le plus souvent demandé par la VAE.

Plus de 234.000 personnes ont participé en 2010 à une formation obligatoire dans les organismes dispensateurs de formation de la branche (ou soutenus par eux), soit une progression de 5% par rapport à 2009.

Source :
http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5h5P0z_V1hw2r73BCQAFgNASZNORg?docId=CNG.3e17ca11123c9c9d8207c9b7750936a8.921

NÉGOCIATIONS SALARIALES DU TRANSPORT ROUTIER : PROPOSITION PATRONALE À +1,6%

Par Anne Madjarian | l'Officiel des transporteurs |11/02/2011|

Les organisations professionnelles du transport routier se disent prêtes à signer le 23 mars 2011 à +1,6% sur toutes les grilles de rémunérations conventionnelles et tous les coefficients. Les syndicats de salariés se tâtent.

Une revalorisation des rémunérations conventionnelles du transport routier de marchandises de 1,6% pour tous les coefficients et toutes les grilles avec effet le 1er jour du mois suivant la signature d'un accord : telle a été la proposition commune des organisations professionnelles lors de la troisième réunion de négociation salariale, le 9 mars 2011.
Cette proposition patronale, présentée comme "la dernière", serait mise à la signature le 23 mars 2011. Elle est supérieure à celles soumises antérieurement aux représentants des salariés. En décembre 2010, les syndicats avaient refusé la hausse de + 1% en moyenne pondérée telle qu'avancée par la FNTR. En février 2011, la rue Ampère rehaussait sans davantage de succès le pourcentage à 1,32%, tandis que TLF et l'OTRE plaidaient en faveur d'une revalorisation uniforme pour tous les salariés. Ce que la FNTR - et l'Unostra - a accepté "sous réserve que cette proposition fasse l'objet d'un accord et d'une signature rapide". D'ailleurs, cette fédération a prévenu "qu'à défaut de signature, elle préconiserait une recommandation patronale à un taux inférieur".

Syndicats : une avancée saluée

L'application linéaire de la hausse constitue un bon point aux yeux des syndicats. "Il s'agit d'une avancée extrêmement intéressante car elle permet d'éviter l'écrasement des grilles", salue Maxime Dumont, secrétaire national de la FGTE CFDT. Pour autant, relève-t-il, le pourcentage d'augmentation demeure bien en deçà de la demande des organisations syndicales, qui réclament + 2,2%.
Du coup, ces dernières réservent leurs réponses afin de consulter leurs adhérents.

Désaccord sur le champ d'application de la négo

Sur la revalorisation des frais de déplacement, les organisations professionnelles ont proposé + 1,2% dès la signature d'un accord et pour l'ensemble des indemnités. La FNTR étant revenue sur son souhait initial d'exclure les découchers, se félicite Maxime Dumont.
En revanche, un point de désaccord est survenu sur le champ d'application de la négociation. TLF soutient que la hausse des indemnités prévue par l'accord de 2009 ne concernait que le TRM et la logistique. Contrairement aux syndicats de salariés qui incluent le transport de fonds et le déménagement. La CFDT menace d'en appeler à la justice pour trancher le différend si l'organisation professionnelle persiste dans cette voie. La négociation a été renvoyée au 29 mars 2011.

Source : http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/37342/negociations-salariales-du-transport-routier-proposition-patronale-a-16.html

CLÔTURE DES « ETATS GÉNÉRAUX » DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

10 mars 2011 – TRANSPORTS

Les partenaires sociaux du secteur du transport routier de marchandises se sont réunis aujourd'hui au secrétariat d'État chargé des Transports, pour clore les « états généraux » lancés le 19 janvier 2010.

Cette année de dialogue sans précédent entre les représentants des organisations professionnelles et syndicales leur a permis d'établir un constat partagé sur la situation du transport routier et d'identifier les leviers de modernisation durable de la profession prenant en compte l'ensemble de ses dimensions économiques, sociales, environnementales et européennes.
Les trois groupes de travail ont remis la synthèse de leurs travaux portant sur les thématiques de la performance économique du secteur, de l'attractivité des métiers, de la reconnaissance des qualifications et de la formation professionnelle, ainsi que sur la rénovation de la convention collective de la branche.

La mise en œuvre des préconisations et des nombreuses pistes de travail issues de ces « états généraux » constitue désormais la feuille de route pour l'ensemble des participants qui se sont accordés à poursuivre dans la dynamique engagée dans la voie de la modernisation du secteur.
Parmi les préconisations qui ressortent des travaux, certaines relèvent de la responsabilité de l'État, d'autres sont de la compétence exclusive des partenaires sociaux.

D'ores et déjà, l'État a décidé d'engager les actions suivantes :

· simplifier les démarches administratives des entreprises ;
· renforcer le contrôle des conditions d'exercice de la profession, en particulier le contrôle de la capacité professionnelle ;
· moderniser les contrats types pour les rendre plus opérationnels pour les transporteurs, notamment sur la question de la répercussion des coûts du carburant ;
· mettre en place un dispositif permettant une juste rémunération des temps d'attente et des prestations annexes ;
· promouvoir une logistique urbaine durable en favorisant le développement du véhicule électrique en ville par l'adaptation de la réglementation ;
· améliorer les conditions de travail des conducteurs par une évolution de la législation sur l'accueil en entreprise ou plate-forme logistique ;
· développer les aires de repos sur les infrastructures autoroutières ;
· aider à la restructuration et à la modernisation du secteur.

L'État présentera le moment venu les dispositions législatives indispensables à la mise en œuvre de ces mesures.

Concernant les autres mesures, les « états généraux » ont permis d'entamer sur des bases solides les négociations sur la modernisation de la convention collective, en particulier sur les questions relatives à l'évolution des carrières, à la sécurisation des parcours professionnels et à la prévention des conséquences de l'inaptitude médicale ou professionnelle.

La poursuite des négociations initiées depuis un an doit concourir à améliorer l'attractivité des métiers du transport routier de marchandises. L'État favorisera, pour sa part, la concrétisation de ces mesures.
En vue de maintenir la dynamique de réforme initiée par ces « états généraux », un comité de suivi sera mis en place.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=21732